

hommes, pour les rois et pour tous ceux qui sont élevés en dignité, afin que nous menions une vie paisible et tranquille en toute piété et honnêteté. » *1 Tim.* II, 1, 2.

Voici maintenant le sens figuré. Si nous avons été rejetés de Jérusalem, c'est-à-dire de l'Eglise, à cause de nos péchés et livrés à Nabuchodonosor, dont l'Apôtre a dit : « J'ai livré ces coupables à Satan pour être punis dans leurs corps, afin que leur âme soit sauvée au jour de Notre Seigneur... » Je les ai livrés à Satan, afin qu'ils apprennent à ne pas blasphémer. » *1 Corinth.* V, 5; *1 Tim.* I, 20, au lieu de nous engourdir dans un stérile désespoir de notre salut, nous devons bâtir d'abord des maisons, non pas sur le sable mais sur la pierre, telles que les bâtissent les sages femmes de l'Exode, parce qu'elles craignaient le Seigneur; *Exod.* I; planter ensuite des jardins ou des vergers, comme le Seigneur planta le paradis en Eden où il mit l'arbre de vie dont l'Écriture dit : « La Sagesse est un arbre de vie pour ceux qui l'embrassent, et heureux celui qui se tient fortement uni à elle; » *Prov.* III, 18; puis prendre des épouses, dont une est la sagesse au sujet de laquelle Salomon écrit : « Aimez-la et elle vous sauvera, embrassez-la et elle vous élèvera... » *Prov.* VI, 6... « J'ai tâché de l'avoir pour épouse et je me suis épris de sa beauté. » *Sap.* VIII, 2. Il ne nous suffit pas d'ailleurs d'avoir la sagesse pour

pro omnibus hominibus, pro regibus et cunctis qui sunt in sublimitate, ut quietam et tranquillam vitam agamus in omni pietate et castitate. » *1 Tim.* II, 1, 2.

Porro secundum mysticos intellectus, postquam de Jerusalem, id est, Ecclesia propter peccata nostra ejecti fuerimus, et traditi Nabuchodonosor, de quo dicit idem Apostolus : « Tradidi hujuscemodi Satanae in interitum carnis, ut spiritus salvus fiat in die Domini; » *1 Corinth.* V, 5; et iterum : « Quos tradidi Satanae, ut discant non blasphemare; » *1 Tim.* I, 20; non debemus esse securi, nec torpentes otio salutem penitus desperare; sed primum aedificare domos, non super arenam, sed super petram, et tales domos, quales aedificaverunt obstrucere in Exodo, quia timebant Dominum; *Exod.* I; deinde plantare hortos sive pomaria, qualem et Dominus plantavit paradysum, in Eden et posuit in eo lignum vitae de quo scriptum est : « Lignum vitae est his qui apprehenderint eam, et qui tenerint eam, beatus; » *Prov.* III, 18; tertio accipere uxores, quarum una est sapientia, de qua scribit Salomon : « Ama illam et servabit te et circumdabit illam et exaltabit te; » *Prov.* IV, 6; et in alio loco : « Hanc exquisivi sponsam accipere mihi, et amator factus

unique épouse; il nous faut épouser aussi la force, la tempérance et la justice, et engendrer d'elles de nombreux enfants. Donnons aussi des maris à nos filles, en sorte que la vérité de la foi, qu'il faut entendre par fils, se marie aux bonnes œuvres, que représentent les filles, et que les bonnes œuvres s'unissent à l'intégrité de la foi; et par la génération de tels enfants, croissons en nombre, afin qu'après avoir détruit ce qui nous fait petits enfants et avoir grandi jusqu'à la perfection de l'homme, nous soyons dignes de cette parole : « Je vous écris, pères, parce que vous avez connu celui qui est dès le commencement, » *1 Joan.* I, 13, et que nous disions avec l'Apôtre à nos enfants : « C'est moi qui vous ai engendrés en Jésus-Christ par l'Évangile. » *1 Corinth.* IV, 15. Demandons aussi la paix pour l'Eglise, notre ville et notre terre, afin de mériter d'y rentrer, après en avoir été exilés par le jugement de Dieu dans la confusion et l'erreur. Car si elle nous reçoit, nous possédons la paix. Il faut enfin admirer la bonté de Dieu qui nous ordonne de prier pour nos ennemis, de faire le bien à ceux qui nous persécutent, de ne pas nous contenter de faire notre salut, et de demander en outre le salut de nos ennemis. *Luc.* VI.

« Voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël : Ne vous laissez point séduire par les faux prophètes et par les devins qui sont au

sum decoris ejus. » *Sap.* VIII, 2. Nec sufficit nobis una conjux sapientia, nisi habeamus et reliqua, fortitudinem, temperantiam, atque justitiam, ut plures ex eis generemus filios. Filias quoque nostras demus viris, ut et fidei veritas, quae interpretatur in filiis, bonis operibus compleatur, quae referuntur ad filias, et opera bona jungantur fidei sanctitati; talesque filios generantes et filias, multiplicemur in numero, ut destruetes eas quae parvuli sunt et in perfectum crescentes virum, audire mereamur : « Scribo vobis, patres; quoniam agnovistis eum, qui ab initio est; » *1 Joan.* II, 13; et cum Apostolo dicamus liberis nostris : « In Christo enim Jesu per Evangelium ego vos genui. » *1 Corinth.* IV, 15. Quarum quoque pacem Ecclesia, civitati et terrae nostrae, ut ad eam redire mereamur, de qua Domini judicio translata sumus, ut habitarem in confusionis errore. Si enim illa suscepit nos, habemus pacem. Similique consideranda clementia Domini : orare praecipit pro inimicis nostris et beneficiere his qui persequuntur nos, ut non sinas nostra tantum salute contenti, sed inimicorum quoque quarumvis salutem. *Luc.* VI.

« Hæc enim dicit Dominus exercituum, Deus Israel :

milieu de vous, et ne faites point attention aux songes de votre sommeil, parce qu'ils prophétisent faussement en mon nom, et je ne les ai point envoyés, dit le Seigneur. » *Jer.-m.* XXXI, 8, 9. Il y avait à Babylone parmi ceux que Nabuchodonosor avait emmenés avec Jéchonias et sa mère, des prophètes, ou plutôt de faux prophètes, des devins et des interprètes des songes; le prophète Ezéchiel le prouve en écrivant contre eux, à qui Jérémie à son tour enseigne qu'il ne faut pas ajouter foi. *Ezech.* XIII. Or à l'époque où cette lettre fut envoyée, Ezéchiel n'avait pas encore fait entendre ses prophéties à Babylone : la lettre est envoyée au commencement du règne de Sédécias, tandis qu'Ezéchiel commença de prophétiser en la cinquième année de la captivité de Jéchonias, qui est aussi la cinquième du règne de Sédécias. Nous devons, d'après la tropologie, entendre par faux prophètes ceux qui interprètent les paroles de l'Écriture autrement que ne le veut l'Esprit Saint; par devins ceux qui annoncent comme vraies les conjectures de leur esprit et leurs rêveries sur l'avenir, en dehors de l'autorité des révélations de Dieu; par songeurs enfin ceux qui ne comprennent pas cet avis de l'Écriture : « Ne laissez point aller vos yeux au sommeil et que vous paupières ne s'assoupissent point. » *Prov.* VI, 4. A leur sujet l'Apôtre Jude s'exprime ainsi : « Après cela ces personnes se

Non vos seducant prophetae vestri qui sunt in medio vestrum et divini vestri, et ne attendatis ad somnia vestra quae vos somniant, quia falsa isti prophetant vobis in nomine meo, et non misi eos, dicit Dominus. » *Jerem.* XXXI, 8, 9. Prophetas, imo pseudoprophetas et divinos et somniores fuisse in Babylone inter eos quos Nabuchodonosor cum Jechonia et matre ejus adduxerat, Ezechiel propheta testatur, scribens contra eos, quibus Jeremias quoque praecipit non credendum. *Ezech.* XIII. Necessum autem eo tempore, quo hæc Epistola dirigebatur, Ezechiel in Babylone cepisset prophetae : hic enim sermo in principio Sedeciae regis milititer; Ezechiel autem quinto anno transmigracionis Jechoniae exorsus est prophetae, qui idem annus regni Sedeciae erat. Porro secundum tropologiam pseudoprophetas eos debemus accipere, qui aliter Scripturarum verba accipiunt quam Spiritus sanctos sonat; et divinos eos, qui conjecturam mentis suae et incerta futurorum quasi vera pronuntiant absque divinatorum auctoritate verborum; somniores quoque, qui non audiunt illud scriptum : « Nec dederis somnum oculis tuis, neque dimittationem palpebristuis; » *Prov.* VI, 4; de quibus Judas apostolus loquitur : « Similiter et

laissant aller à leurs rêveries souillent la chair par de semblables corruptions et de plus ils méprisent la domination. » *Juda.* 8. Leur âme, au lieu de veiller, est plongée dans le sommeil de l'orgueil et de l'erreur et enveloppée des profondes ténèbres de la nuit. Aussi Paul leur cria-t-il à son tour : « Levez-vous, pourqu岸 dormez-vous ? sortez d'entre les morts, et Jésus-Christ vous éclairera. » *Ephes.* V, 14.

« Voici ce que dit le Seigneur : Lorsque soixante-dix années commenceront d'être accomplies à Babylone, je vous visiterai et je susciterai sur vous ma bonne parole, pour vous ramener en ce lieu. Car je sais les pensées que j'ai formées sur vous, dit le Seigneur, pensées de paix, et non d'affliction pour vous donner la fin de vos maux et la patience » ou « l'espérance. Et vous m'invoquerez et vous reviendrez » ou d'après Symmaque « vous me trouverez; et vous me prierez et je vous exaucerai. Vous me cherchez et vous me trouverez, parce que vous m'avez cherché de tout votre cœur. Et vous me trouverez, » ou « je vous apparaitrai, dit le Seigneur. » *Jerem.* XXXI, 10 et seqq. Ne vous fiez pas aux faux prophètes, aux devins et à vos songeurs qui vous promettent un prochain retour à Jérusalem. Avant la fin de soixante-dix années et la délivrance donnée aux captifs par Cyrus roi des Perses, vous ne rentrez pas dans votre patrie; c'est alors que

hi somniantes, carnem quidem maculant, dominationem autem spernunt; » *Juda.* 8; quorum mens nequam vigilat, sed arrogantia et erroris superbia depressa, noctis horrore circumdati; quibus loquitur et apostolus Paulus : « Elevare, quid dormis? et exurge a mortuis, et illuminabit te Christus. » *Ephes.* V, 14.

« Quia hæc dicit Dominus : Cum ceperint impleri in Babylone septuaginta anni, visitabo vos, et suscitem super vos verbum meum bonum, ut reducam vos ad locum istum. Ego enim scio cogitationes, quas cogito super vos, ait Dominus : cogitationes pacis, et non afflictionis; et tamen vobis finem bonum et patientiam » sive « spem. Et invocabis me et tibis » sive juxta Symmachum « invenietis, et orbitis me, et suscitandam vos. Quæretis me, et invenietis, cum quaesieritis me in toto corde vestro, et inveniam a vobis » sive « apparebo vobis, dicit Dominus. » *Jerem.* XXXI, 10 et seqq. Nolite, inquit, credere pseudoprophetis, divinis, et somniatoribus vestris, qui vobis vicium in Jerusalem reditum pollicentur. Nisi enim septuaginta anni expleti fuerint, Cyro rege Persarum laxante captivos, nequaquam in patriam revertentini; et tunc

j'accomplirai ma promesse de vous ramener en ce lieu; « car je sais les pensées que j'ai formées sur vous, dit le Seigneur. » Dieu dit qu'il sait ce qu'il pense, quand eux avec leurs prophètes, leurs devins et leurs songeurs ne le savent pas. La science de l'avenir appartient donc à Dieu seul. « Afin que je vous donne la fin et la patience: » la fin de la captivité et la patience dans les épreuves présentes, ou l'espérance d'un heureux avenir. Alors vous m'invoquerez et vous retourneriez à Jérusalem; vous me prierez et je vous exaucerai assurément sans être invoqué ni prié par les captifs, Dieu pouvait accomplir sa promesse; mais il les exhorte à la prière pour qu'ils méritent de recevoir ce qu'il a promis. « Vous me cherchez et vous me trouverez, parce que vous m'aurez cherché de tout votre cœur; » conformément au mot de l'Évangile: « Cherchez et vous trouverez, demandez et vous recevrez, frappez et l'on vous ouvrira. » *Math.* vii, 7. Au sens figuré, nous sommes retenus dans la confusion de ce monde jusqu'à ce que nous méritions de recevoir le repos figuré par le nombre sept, que Dieu accomplisse ce qu'il a promis après que nous aurons accepté la pénitence, et que nous soyons ramenés à notre lieu qui est l'Église. Et en effet, Dieu nous a frappés pour nous guérir, il nous donnera la fin de nos labeurs et de notre souffrance; nous l'invoquons et

mea promissa complebo, ut reducam vos ad locum istum; « ego enim scio cogitationes quas cogito super vos, ait Dominus. » Se dicit nosse quid cogitet, illos autem cum suis prophetis divinis et somniatoribus ignorare. Futurorum igitur scientia soli Deo competit. « Ut dem vobis, » ait, finem et patientiam: » finem captivitatis, et patientiam laborum presentium, sive spem futurorum. Tunc invocabitis me et ibitis Jerusalem; et orabitis et exaudiam vos. Certè absque invocatione et oratione captivorum, poterat implere Dominus quod promiserat; sed hortatur eos ad preces, ut quod promissum est, mereant accipere. « Queretis me et invenietis, cum quæsieritis in toto corde vestro; » juxta illud Evangelicum: « Petite et accipietis, quærite et invenietis, pulsate et aperietur vobis. » *Matth.* vii, 7. Secundum analogiam, tandem in seculi hujus confusione versamur, quandoque requiem septennarii numeri mereamur accipere, et accepta penitentia, Deus implet quod promissit, et reducamur ad locum nostrum Ecclesiam. Idcirco enim Dominus percutere visus est ut sanaret, dabitque nobis finem laboris nostri atque patientiam, et invocabimus eum et revertentur in Ecclesiam, et orabimus, et exaudiemur;

nous retournerons dans l'Église, nous le prions et il nous exaucera; nous le chercherons et nous le trouverons, lorsque nous l'aurons cherché de tout notre cœur, et alors il nous apparaîtra. Certains interprètent les soixante-dix ans d'après cette parole de l'Écriture: « Les jours de tous nos ans ne vont ordinairement qu'à soixante-dix années; » *Psal.* lxxxix, 10; lorsqu'elles seront accomplies, nous retournerons vers le Seigneur de tout notre cœur, et nous serons exaucés, et ce sera la fin de nos labeurs et de nos épreuves, tandis qu'à présent tout ce que nous avons n'est qu'ombre et figure.

« * . Et je vous ramènerai de la captivité, et je vous rassemblerai du milieu de toutes les nations et de tous les lieux où je vous aurai dispersés, dit le Seigneur, et je vous ferai revenir du lieu où je vous avais transportés, parce que vous avez dit: Le Seigneur a suscité pour nous des prophètes à Babylone. Voici ce que dit le Seigneur au roi qui est assis sur le trône de David, à tout le peuple habitant de cette ville, et à vos frères qui ne sont point allés avec vous en captivité, voici ce que dit le Seigneur des armées: J'enverrai contre eux le glaive et la faim et la peste, et j'en ferai comme des figes mauvaises dont on ne peut manger parce qu'elles ne valent rien. Et je les poursuivrai par le glaive, par la faim et par la peste, et je les

queremur et invenietis eum, cum toto corde quæsierimus illum, et tunc apparebit nobis. Quidam septuaginta annos juxta illud interpretantur quod scriptum est: « Dies annorum nostrorum in ipsis septuaginta annis, » *Psal.* lxxxix, 10, qui cum fuerint completi, tunc ad Dominum revertiamur in toto corde nostro, et exaudiamur, et finis sit laboris nostri atque patientiæ; nunc enim in umbra nos omnia et in imagine possidere.

« * . Et reducam captivitatem vestram, et congregabo vos de universis gentibus et de cunctis locis ad quem expulsi vos, dicit Dominus; et reverti vos faciam de loco, ad quem transmigrare vos feci, quia dixistis: Suscitavit nobis Dominus prophetas in Babylone. Hæc enim dicit Dominus ad regem qui sedet super solum David et ad omnem populum habitantem urbis hujus et ad fratres vestros qui non sunt egressi vobiscum in transmigrationem; hæc dicit Dominus exercituum: Ecce ego mittam in eos gladium, famem, et pestem, et ponam eos quasi ficus malas quæ comedi non possunt, eo quod pessima sint. Et persequar eos in gladio, et in fame, et in pestilentia, et dabo eos in vexationem universis regibus terræ, in maledictionem et in

donnerai en jouet à tous les royaumes de la terre; en malédiction et en stupeur et en risée et en opprobre à toutes les nations parmi lesquelles je les aurai dispersés, parce qu'ils n'ont point écouté mes paroles, dit le Seigneur, que je leur ai fait connaître par mes serviteurs les prophètes, me levant pendant la nuit et les envoyant; et vous ne m'avez pas écouté, dit le Seigneur. Vous donc, écoutez la parole du Seigneur, vous tous captifs que j'ai envoyés de Jérusalem à Babylone. » *Jerem.* xxix, 14 et *Seqq.* * . Tout ce passage, que j'ai mis entre astériques, n'est pas dans les Septante. En d'autres endroits, où ils n'avaient passé qu'une phrase ou que quelques paroles, j'aurais craint de paraître fastidieux au lecteur, en en faisant chaque fois la remarque. Ici le Seigneur promet à ceux qui étaient en exil de les faire revenir, après soixante-dix ans de captivité, d'au milieu de toutes les nations et de tous les royaumes où il les avait dispersés, et après les avoir délivrés, de leur rendre leur première condition et leur patrie. Puisque c'est de mon plein gré que je dois vous faire revenir au bout d'un certain temps, vous vous laissez tromper inutilement à la pensée d'avoir pour prophètes à Babylone ceux qui vous font de fausses promesses. Sachez donc qu'au lieu d'espérer vainement un aussi prompt retour, vous devez bâtir des maisons, planter

stuporem et in sibilum et in opprobrium cunctis gentibus, ad quas ego ejiciam eos, eo quod non audierint verba mea, dicit Dominus quæ misi ad eos per servos meos prophetas de nocte consurgens et mittens; et non audistis, dicit Dominus. Vos ergo audite verbum Domini, omnis transmigration, quam emisi de Jerusalem in Babylonem. » *Jerem.* xxxix, 14 et *seqq.* * . Hoc usque in LXX non habetur, quæ asterisicis prænotavi. Cætera enim, in quibus vel singuli versus, vel pauca ab eis prætermissa sunt verba, victus lædio annolare nolui, ne fastidium legentibus facerem. Pollicetur autem Dominus, his qui erant in transmigratione, quod post septuaginta annos captivitatis redire eos faciat de universis gentibus et de cunctis locis ad quem expulsi eos, et captivitate laxata, pristinum statum et patriam recipere. Et cum ego hæc, inquit, mea sponte facturus sim, et certo tempore redituros vos, frustra decipimini, et putatis vos habere prophetas in Babylone, qui vobis falsa promittunt. Ita autem sciatis nequaquam vos reditum nunc sperare debere; sed edificare domos, plantare pomaria, accipere uxores, et generare filios, et multiplicari numero, et tempus expectare promissum. Audite quid Dominus loqua-

des vergers, prendre des femmes, engendrer des enfants, vous multiplier et attendre jusqu'au temps promis. Ecoutez ce que moi, le Seigneur, je dis à Sédécias qui règne maintenant à Jérusalem et à tous les habitants de sa ville, c'est-à-dire à vos frères, qui n'ont pas voulu se soumettre à ma volonté et émigrer avec vous à Babylone: ils ne pourront pas échapper à la captivité, et ils mourront par le glaive, par la faim et par la peste. « Et j'en ferai comme des figes mauvaises. » Théodotion, après les avoir qualifiés de *sudrines*, les appelle très-mauvaises dans la seconde édition; Symmachus, les plus tardives; le nom hébreu est *suarim*, mais par erreur des copistes, la syllabe du milieu, c'est-à-dire la lettre *a* se changea en *d*, et l'on en vint à lire *sudrim* au lieu de *suarim*. Or, de même que l'Écriture appelle *primeurs* les figes du panier ou de la corbeille qui contenait les figes bonnes, de même elle appelle tardives celles du panier qui contenait les mauvaises. Et je poursuivrai, continue le Seigneur, par le glaive, par la faim et par la peste ceux qui habitent maintenant dans la ville de Jérusalem, en sorte qu'après avoir été brisés par les maux d'un long siège, ceux qui auront pu y échapper et survivre soient dispersés dans le monde entier, pour servir à tous d'exemple de malédiction et de devenir un objet de stupeur, de risée et d'oppo-

tur ad Sedeciam, qui nunc regnat in Jerusalem, et ad omnes habitatores urbis ejus, id est, ad fratres vestros, qui noluerant meæ obedire sententiæ et Babylonem migrare vobiscum, quod nequaquam captivitate possint effugere, sed gladio et fame et peste moriantur. « Et ponam eos quasi ficus malas; quas Theodotio interpretatus est *sudrinas*; secunda *pessimas*; » Symmachus, « *novissimas*; » quæ Hebræice appellantur *suarim* (סוּרִים), sed scriptorum vitio pro media syllaba, sive littera « Alpha, » Græcè « Delta » involvit ut *prostaram* legatur *suarim*. Quomodo autem *cophinus* sive *calathus*, qui habebat ficus bonas, primitivas habuisse dicitur; sic alter *cophinus*, qui habebat ficus malas, habuisse ficus novissimas scribitur. Et persequar, inquit, eos, qui nunc in Jerusalem urbe versantur, gladio, fame et pestilentia; ut primum obsidione confecti, qui remanere et effugere poterint, dispergantur in universas terras, et exemplo sint omnibus maledictionis, stuporis, et sibilii et opprobrii; ad quos ego ejiciam eos, quia non audierunt verba mea, dicit Dominus, quæ per servos meos locutus sum ad eos de nocte consurgens et mittens; et nunquam ad eos cessavi, ut imitarentur vos qui nunc in transmigratione securo otio perfri-

bre. Je les disperserai, dit le Seigneur, parce qu'ils n'ont pas écouté mes paroles que je leur ai fait entendre par mes serviteurs, me levant de nuit pour les leur envoyer. Jamais je n'ai cessé de leur donner l'avis de vous imiter, vous qui jouissez maintenant de paisibles loisirs dans la transmigration, jusqu'à ce que s'accomplisse la promesse du Seigneur. Pour vous qui avez obéi à ma volonté et qui vous êtes soumis au roi de Babylone, écoutez ce que je vais dire.

Ici encore l'interprète en délire dont j'ai parlé rêve la ruine de la céleste Jérusalem, et avance que la prophétie est adressée à ceux de ses habitants qui sont en exil dans la Babylonie de ce monde. Ils ont bien fait, dit-il, de descendre volontairement dans ces corps, et de bâtir des maisons dans la terre des Chaldéens, d'y planter des vergers, de prendre des femmes, d'engendrer des fils, et, grâce à leurs bonnes œuvres, ils seront rétablis après soixante-dix ans dans leur condition première et dans la Jérusalem céleste. Pour ceux qui n'ont pas voulu descendre de leur plein gré sur la terre, ils endureront les maux dont le Seigneur menace Sédécias et son peuple. Puisqu'ils n'ont pas voulu imiter leurs frères et venir à Babylone, Dieu enverra contre eux le glaive et la peste, c'est-à-dire, la pénurie de toutes choses, et il les rendra comme des figes mauvaises qu'il est absolu-

mini, donec promissio Domini compleatur. Vos autem qui meo obeditis sententiæ et regi vos Babylonio tradidistis, audite quæ dicturus sim.

Et in hoc loco delirus Interpres somnium ruinam celestis Jerusalem, et ad eos prophetiam dirigi suspicatur, qui in hujus mundi Babylonis regione versantur : quod benefecerint in hæc corpora sponte descendere, et in terra Chaldeorum edificare domos, plantare pomaria, accipere uxores, filios generare, hincque operibus restitui post septuaginta annos in locum pristinum et in celestem Jerusalem. Illos autem, qui noluerint propria voluntate ad terram descendere, hæc passuros, quæ Dominus Seducie et ejus populo comminatur. Qui noluerint imitari fratres suos, nec venire in Babylonem, quod mittat in eos gladium et famem et pestem, hoc est, rerum omnium penuriam, et ponat quasi flos pessimus, quæ penitus comedi non possunt; et persequatur eos gladio sempiterno, et det in vexationem universis regibus terræ; quo scilicet nequaquam homines, sed demones fiant aeris potestates, et sint apud cunctos Angelos, qui presint singulis provinciis, in maledictionem, et in stuporem, et in sibilum, et in opprobrium enectis

ment impossible de manger; il les poursuivra de son glaive éternel et les livrera aux vexations de tous les royaumes de la terre, en ce qu'au lieu de devenir hommes, ils deviendront démons et puissances aériennes, et seront auprès de tous les anges gardiens de tous les pays un objet de malediction, de stupeur, de risée et d'opprobre pour toutes les nations. Ils endureront ces maux pour n'avoir pas voulu écouter dans la céleste Jérusalem les paroles des Prophètes qui les exhortaient à descendre sur la terre pour s'y revêtir de cet humble corps et recouvrer leur première patrie et les joies du véritable sabbat après avoir fait pénitence. Voilà ce que dit cet Interprète. Quand ses disciples et les vils adeptes de la famille de Grunnius entendent ces rêveries, ils croient entendre les divins mystères. Et nous qui méprisons de telles insanités, ils nous regardent comme des brutes et nous appellent Pelusites parce qu'alourdis sous le fardeau de la fange du corps nous ne pouvons pas goûter ces conceptions célestes.

« Voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël à Achab, fils de Colias, et à Sédécias, fils de Maasias, qui vous prophétisent fausement en mon nom : Voilà que je les livrerai à Nabuchodonosor roi de Babylone, et il les frappera à vos yeux. Et ils seront un exemple de malediction pour tous les exilés de Juda qui sont dans

gentibus. Et hoc eos idcirco passuros, quia verba Prophetarum in celesti Jerusalem audire noluerint, qui eos hortabantur, ut ad terram descenderent et corpus humilitatis assumerent; et acta penitentia post verum sabbatismum, locum pristinum, possiderent. Hæc ille dixerit. Quæ cum audiant discipuli ejus et Grunnianæ familie sterora, putant se divina audire mysteria. Nosque qui ista contemnimus, quasi pro brutis habent animantibus, et vocant *pelusiotas*, eo quod in luto istius corporis constituti non possimus sentire celestia.

« Hæc dicit Dominus exercituum, Deus Israel, ad Achab filium Coliæ et ad Seduciam filium Maasie, qui prophetant vobis in nomine meo mendaciter : Ecce ego tradam eos in manu Nabuchodonosor regis Babylonis, et percussit eos in oculis vestris. Et assumetur ex eis maledictio omni transmigrationi Jude, quæ est in Babylone dicentium : Ponat te Dominus sicut Seduciam et sicut Achab, quos frinxit rex Babylonis in igne, » videtur Danielis historia contraire. Ille enim asserit eos ad sententiam Danielis a populo esse lapidatos; hic vero scriptum est, quod frixerit eos rex Babylonis in igne. Unde et a plerisque ac pene omnibus Hebræis, ipsa quasi fabula non recipitur, nec

Babylone et qui disent : Que le Seigneur fasse pour vous comme pour Sédécias et pour Achab, que le roi de Babylone a fait périr dans les flammes parce qu'ils ont été en délire » ou « parce qu'ils ont commis l'iniquité dans Israël, qu'ils ont souillé les femmes de leurs amis » ou « de leurs concitoyens, et qu'ils ont dit fausement en mon nom ce que je ne leur avais point ordonné. Je suis juge et témoin, dit le Seigneur » *Jerem. xxix, 21 et seqq.* Les Hébreux disent qu'il s'agit ici de ces vieillards qui ont été en délire dans Israël et ont souillé les femmes de leurs concitoyens, et à l'un desquels Daniel dit : « Homme qui avez vieilli dans le mal, » et à l'autre : « Race de Chanaan et non de Juda, la beauté vous a séduit et la passion vous a perverti le cœur. C'est ainsi que vous traitiez les filles d'Israël, qui, ayant peur de vous, vous parlaient; mais la fille de Juda n'a pu souffrir votre iniquité. » *Dan. xii, 32, 36, 37.* Ils pensent que ces mots du Prophète : « Ils ont dit fausement ce que je ne leur avais point ordonné, » signifient que ces vieillards ont trompé de malheureuses femmes entraînées au vent de toute doctrine, en leur disant que le Christ naîtrait de leur race, parce qu'elles étaient de la tribu de Juda; elles livraient ainsi leurs corps dans l'espoir de devenir les mères du Christ. Ce passage de Jérémie : « Le roi de Babylone les fit périr dans les

flammes, » semble en contradiction avec le récit de Daniel, qui affirme que, sur sa sentence, le peuple les lapida, tandis que nous lisons ici que le roi de Babylone les fit périr dans les flammes. Aussi la plupart des Juifs et presque tous repoussent-ils la première version comme une fable et ne la lisent-ils pas dans leurs synagogues. Comment se pouvait-il faire, disent-ils, que des captifs eussent le pouvoir de lapider leurs princes et leurs prophètes? Ils affirment que la vérité est comme l'écrit Jérémie, que les vieillards furent sans doute convaincus de crimes par Daniel, mais que la sentence fut prononcée contre eux par le roi de Babylone qui, en tant que vainqueur et maître, avait tout pouvoir sur les captifs.

Qu'ils sont nombreux ceux de notre troupeau qui, comme Achab et Sédécias, prophétisent le mensonge au nom du Seigneur, sont en délire dans Israël et souillent les femmes de leurs concitoyens, de ceux qui sont nés dans la même ville qu'eux, l'Eglise! Le vrai Nabuchodonosor les consumera dans les flammes du péché, selon la parole du prophète Osée : « Ils sont tous adultes, semblables à un four où l'on a porté la flamme. » *Osé. vii, 4.* Heureux celui qui a pris le joug dès l'adolescence, et qui s'assied solitaire, parce qu'il est plein d'amertume, et qui peut s'écrier avec David : « Je ne me suis point assis

legitur in synagogis eorum. Qui enim, inquit, fieri poterat, ut captivi lapidandi principes et prophetas suos haberent potestatem? Et magis hoc esse verum affirmat, quod scribit Jeremias, convictos quidem esse presbyteros a Daniele, sed latam in eos sententiam a rege Babylonis, qui in captivos, ut victor et dominus, habebat imperium.

Quantum et de nostro grege similes Achab et Seducie, prophetant in nomine Domini mendacium, et faciunt stultitiam in Israel, et mechatur uxores civium suorum, qui in eadem Ecclesia sunt urbe generati; quos verus Nabuchodonosor frigit in igne peccati dicente Osæ propheta : « Omnes adultæranes quasi olibanus succensus a coqueute. » *Osæ vii, 4.* Felix qui tollit jugum ab adolescentia sua, et sedet solus, quia amaritudine repletus est; potestque dicere cum David : « Non sedi in consilio malignantium, et cum iniqua gerentibus non introibo. » *Psal. xxv, 4.* Quodque intulit nunc Propheta : « Ego sum iudex et testis, dicit Dominus, » hoc habet sensum : Hæc quæ dico de duobus pseudoprophetais, qui loquantur verbum in nomine meo mendaciter, quod non mandaveram eis, nequaquam opinione cognovi; sed ipse scio vera esse,

dex et testis, dicit Dominus. » *Jerem. xxix, 2 et seqq.* Alii Hebræi hoc esse presbyteros, qui fecerint stultitiam in Israel, et mechati sunt uxores civium suorum, quorum uni loquitur Daniel : « Inveterate dierum malorum; » et alteri : « Semen Chanaan, et non Juda, species decepti te, et concupiscentia subvertit cor tuum. Sic faciebatis filiabus Israel, et illæ metuentes loquebantur vobiscum; sed non filia Juda sustinuit iniquitatem vestram. » *Dan. xii, 32, 36, 37.* Quodque Propheta nunc loquitur : « Et locuti sunt verbum in nomine meo mendaciter, quod non mandavi eis, » illud significari putant, quod misera mulierculas que circumferuntur omni vento doctrine, sic decepterint, quod dicerent eis, quia de tribu erant Juda, Christum de suo semine esse generandum; quæ ille tunc epidine præbebant corpora sua, quasi matres future Christi. Sed illud quod in presentiarum dicitur : « Quos frigit rex Babylonis in igne, » videtur Danielis historia contraire. Ille enim asserit eos ad sententiam Danielis a populo esse lapidatos; hic vero scriptum est, quod frixerit eos rex Babylonis in igne. Unde et a plerisque ac pene omnibus Hebræis, ipsa quasi fabula non recipitur, nec

dans l'assemblée et je n'entrerai point dans le lieu où sont ceux qui commettent l'iniquité. » *Psalm.* xxv, 4. Quant à cette sentence de la prophétie : « Je suis juge et témoin, dit le Seigneur, » en voici le sens : Ce que j'affirme au sujet de ces deux faux prophètes qui disent faussement en mon nom ce que je ne leur ai point ordonné, je ne le tiens pas de la renommée, mais j'en suis la vérité par moi-même à qui personne ne peut se cacher et dont nul ne peut fuir le jugement infailible.

« Et tu diras à Séméias Néélamite. » Ce qui suit : « Voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël : Parce que tu as envoyé des lettres en ton nom à tout le peuple qui est dans Jérusalem, » ne se trouve pas dans les Septante, dont la version reprend le texte hébreu à ces mots : « Et à Sophonie, fils de Masias, prêtre, et à tous les prêtres, disant : Le Seigneur t'a établi pontife en la place du pontife Joiada, afin que tu commandes dans la maison du Seigneur à tout homme qui prophétise par une fureur soudaine, et que tu le jettes en prison et dans les fers, » *Jerem.* xxxix, 24 et *segg.* *מִצְיָוֹן* traduit Symmaque, au lieu qu'Aquila rapporte simplement le mot hébreu *SINAC*.

« Et maintenant pourquoi n'avez-vous pas châtié Jérémie d'Anathoth qui vous prophétise et qui nous a envoyé à Babylone disant : Les temps seront longs, bâtissez des maisons et ha-

bitez-les, plantez des jardins et mangez-en les fruits? Sophonie prêtre lut donc cette lettre à Jérémie prophète. » *Jerem.* xxxix, 27 et *segg.* Séméias, du lieu de Néélam, nom qui veut dire torrent, avait été emmené à Babylone avec le roi Jéchonias et prophétisait faussement au peuple qu'il retournerait bientôt à Jérusalem. Il fut un faux prophète, les paroles suivantes de Jérémie le prouvent : « Voici ce que le Seigneur dit à Séméias Néélamite : Parce que Séméias vous a prophétisé, et je ne l'avais pas envoyé. » Lors donc que Jérémie eut envoyé à ceux qui étaient à Babylone une lettre qui portait : « Bâtissez des maisons et habitez-les, plantez des jardins et mangez-en les fruits, prenez des femmes et engendrez des enfants... Que les prophètes et les devins qui sont au milieu de vous ne vous trompent pas... parce qu'ils vous prophétisent faussement en mon nom, dit le Seigneur, et que je ne les ai point envoyés. » Séméias comprenant qu'il était visé sous la dénomination générale de faux prophète, envoya une lettre à Jérusalem au prêtre Sophonie, fils de Masias, et aux autres prêtres, contre Jérémie, demandant pourquoi celui-ci n'était pas châtié par Sophonie, dont la charge était de discerner entre les prophètes ceux qui parlent d'après l'Esprit Saint des imposteurs, et qu'il fut jeté en prison pour y expier son mensonge et être mis dans l'impossibilité de tromper le peuple à l'avenir. Joiada

quem celare nemo potest, nec effugere mei iudicii veritatem.

« Et ad Semeiam Neelamitem dices. » Et quod sequitur : « Hec dicit Dominus exercitum, Deus Israel : Pro eo quod misisti in nomine tuo libros ad omnem populum qui est in Jerusalem, » in LXX non habetur. Rursusque addidit de suo : « Non misisti te in nomine meo. » Et consequenter juxta ordinem : « Et ad Sophoniam filium Masias sacerdotem. » Et iterum de Hebræo : « Et ad omnes sacerdotes. » Ac deinde historia textitur : « Dominus dedit te sacerdotem pro Joiada sacerdote, ut sis dux » sive « præceptor et episcopus in dono Domini super omnem virum arripitulum et prophetalem, ut mittas eum in nervum et in carcere » sive « in custodiam et in cataracten, » *Jerem.* xxxix, 24 et *segg.* quem Symmachus *μὲζυων*, Aquila ipsum verbum Hebræicum posuit *SINAC*.

« Et nunc quare non increpavisti Jeremiam Anathothien, qui prophetat vobis? Quia super hoc misit ad nos in Babylonem, dicens : Longum est, ædificate domos et habitate, et plantate hortos et comedite fructus

eorum. Legit ergo Sophonias sacerdos librum istum in auribus Jeremie propheta, » *Jerem.* xxxix, 27 et *segg.* Semeias de loco « Neelami, » qui interpretatur « torrens, » cum rege Jechonia ductus fuerat in Babylonem, et prophetabat populo mendaciter, eo quod celeriter essent in Jerusalem reversuri. Fuisse autem eum pseudopphetam, sequuntur Jeremie verba demonstrant : « Hec dicit Dominus ad Semeiam Neelamitem : Pro eo quod prophetavit vobis Semeias, et ego non misi eum. » Quia igitur Jeremias ad eos, qui erant in Babylone, litteras miserat dicens : « Edificate domos et habitate, plantate hortos et comedite fructus eorum, accipite uxores et generate filios; » et post alia juxerat : « Non vos seducant Propheta vestri qui sunt in medio vestri et divini vestri; » ac deinde : « Quia isti falso prophetant vobis in nomine meo, et non misi eos, dicit Dominus, » intelligens Semeias sub communi nomine pseudopphetarum contra scripturam, mittit litteras Jerusalem ad Sophoniam filium Masias sacerdotem et ad reliquos sacerdotes contra Jeremiam, quare non increpatur a Sophonia sacerdote, cujus officium est discer-

est ce grand prêtre qui, après la fin tragique d'Athalie, rendit le trône à Joas et fit mettre à mort les prêtres de Baal; IV *Reg.* xi. II *Paral.* xxiii. De là le langage de Séméias : « Pourquoi, à l'imitation du grand prêtre Joiada, ne faites-vous pas mettre à mort le faux prophète Jérémie? Le Seigneur vous a mis à la place de Joiada pour que vous ayez le gouvernement du Temple, et surtout pour discerner ceux dont l'Esprit-Saint inspire les paroles de ceux que le Démon fait parler. L'Apôtre plus tard dira aussi que le discernement des esprits est un don de la grâce divine. I *Johan.* iv. Pourquoi, s'écrie Séméias, n'avez-vous point châtié Jérémie d'Anathoth? Le châtiement qu'il mérite lui-même comme faux prophète il le demande contre le vrai prophète et il va au-devant de la vérité par le mensonge. C'est ainsi qu'en notre temps les enfants des ténèbres sont réputés plus sages que les fils de la lumière; et pendant qu'usant de patience nous attendons le salut de malheureux égarés, les hérétiques nous devançant et, aveugles qui mènent des aveugles au précipice, ils nous donnent leur nom. Jérémie, continue Séméias, nous a envoyé à Babylone, disant : Les temps seront longs. » Voilà où le bal le blesse : contrairement à son mensonge, Jérémie a écrit ce qui est la

vérité, que le retour est éloigné, qu'ils ne rentreront à Jérusalem qu'après soixante-dix ans, et que par conséquent ils doivent bâtir des maisons, planter des vergers et en manger les fruits, se marier et multiplier les enfants, faire enfin ce que nous savons déjà. Quand Sophonie, à qui elle était plus particulièrement adressée, eut reçu la lettre de Séméias, il la lut à Jérémie pour le blâmer et le reprendre indirectement par cette lecture d'oser écrire de telles paroles à Babylone.

« Et le Seigneur parla à Jérémie, disant : Ecris ceci à tous les captifs : Voici ce que dit le Seigneur à Séméias Néélamite : Parce que Séméias a prophétisé sans que je l'eusse envoyé, et qu'il vous a fait reposer dans le mensonge, voici ce que dit le Seigneur : Je visiterai Séméias Néélamite et sa race; nul de ses descendants n'habitera parmi ce peuple, et il ne verra pas le bien que je ferai à mon peuple, dit le Seigneur, parce qu'il a parlé faussement contre moi. » *Jerem.* xxxix, 30 et *segg.* Le faux prophète-Séméias, qui en vrai Néélamite avait puisé au torrent des eaux étrangères et troubles, s'irrite qu'à l'encontre de son mensonge Jérémie ait écrit la vérité et il envoie une lettre au grand-prêtre Sophonie pour demander comment le prophète a osé écrire la vérité, et il désire

nendi inter prophetas, qui Spiritu sancto loquantur et qui contrario, (a) et recludi jubetur in carcerem, ut mendacii sui penas luat et populum ultra supplantare desistat. Joiades sacerdos fuit, qui Joas post interfectionem Athalie imperium tradidit, et interfecit sacerdotes Baal. IV *Reg.* xi; II *Paral.* xxiii. Hoc est ergo quod scribit : Quare non imitatis Joiadem sacerdotem, et interfecit Jeremiam pseudopphetam? Dominus enim te pro Joiade constituit, ut habeas curam Templi, et præcipue discernas qui sancto Spiritu loquantur, qui dæmoniaci. Discretionem autem spiritum divine esse gratis, et Apostolus memorat. I *Johan.* iv. Cur, inquit, non increpavisti Jeremiam Anathothien? Quodque ipse merebatur quasi pseudoppheta referat in prophetam, et prevenit mendacio veritatem. Unde et prudentiores putantur filii tenebrarum filius lucis in generatione hac; nobisque agentibus patienter et expectantibus miserorum salutem, preveniunt hæretici, et nos suo appellant nomine, ducentes cæci cæcos in fossam. « Misit, » inquit, » ad nos in Babylonem, dicens : Longe est. » Hoc est omne quod dolet : quare adversum suum mendacium Jere-

mius scripserit veritatem, longe esse reditum, et post septuaginta annos redituros in Jerusalem; unde debere eos ædificare domos, plantare pomaria et comedere fructus eorum, accipere uxores et facere filios, qua præteritus sermo narravit. Quas litteras, cum accepisset Sophonias sacerdos, ad cujus specialiter nomen scriptæ erant, legit Jeremias, quodammodo suggillans eum et ipsa increpans lectione, quare auderet in Babylonem talia scribere.

« Et factum est verbum Domini ad Jeremiam, dicens : Mitte ad omnem transmigrationem, dicens : Hec dicit Dominus ad Semeiam Neelamitem : Pro eo quod prophetavit vobis Semeias, et ego non misi eum et fecit vos confidere in mendacio, ideo hæc dicit Dominus : Ecce ego visitabo super Semeiam Neelamitem et super semen ejus; non erit ei vir sedens in medio populi bujus, et non videbit bonum quod ego faciam populo meo, ait Dominus, quia pravavincione locutus est adversus Dominum. » *Jerem.* xxxix, 30 et *segg.* Pseudoppheta Semeias vero Neelamites, qui de torrente alienas et turbidas aquas sumpserat, irascitur contra mendacium suum vera scripsisse Je-

(a) « Et recludi jubetur in carcerem. » Ex hoc loco et proxime consequenti, ubi Hieronymus utitur verbo « recludere, » sensu claudendi, ostimare debet lector prudens eruditionem Joannis Clerici, qui me imperitiose insinuat autus est, quod dixisset nihil obitare seholion quoddam verè esse Hieronymianum, licet in eo legerimus verbum « recludere, » sensu claudendi.

qu'il soit jeté en prison, afin qu'il ne parle plus. Sophonie, à son tour, accuse secrètement le prophète en lisant la lettre de l'imposteur, et il se félicite d'avoir un grief contre lui. Combien ils sont plus coupables que les faux prophètes ceux qui les défendent, qui favorisent le mensonge, et font leurs propres péchés des inventions perverses d'autrui ! Que le faux prophète entende, que le prêtre comprenne par la condamnation de Séméias sa propre condamnation : « Voici ce que dit le Seigneur : Je visiterai Séméias. » Ce n'est pas le prophète, c'est le Seigneur qui dit : Je visiterai Séméias Néclamite, non point pour le gêner, mais pour châtier son mensonge, selon cette maxime de l'Écriture : « Je visiterai avec la verge leurs iniquités et avec les écrivains leurs péchés. » *Psalm. LXXXVIII, 33.* Et il ne visite pas seulement le faux prophète, mais encore sa race, tous les disciples qu'il a faits dupes de son erreur. « Nul de ses descendants n'habitera

parmi ce peuple. » Que cette race exécrable soit retranchée de l'assemblée des saints, qu'elle ne s'assie pas au milieu de ceux qui se reposent, puisqu'elle n'a pu se tenir debout avec ceux qui se tenaient debout et n'a pas compris cette parole : « S'il s'était tenu fermement dans ma volonté. » *Jerem. xxiii, 22.* Or comme le Seigneur a promis la perfection de toutes les vertus à la fin du temps septenaire, le faux prophète ne verra point le bien qu'il a prétendu posséder en ce monde. Tout cela arrivera, parce qu'il a dit l'imposture contre le Seigneur en annonçant que les hommes étant délivrés de la captivité des péchés allaient bientôt retourner à Jérusalem. C'est contre lui et ses pareils que l'Apôtre fulmine cette menace : « Vous êtes déjà rassasiés, vous êtes déjà riches, vous réglez sans nous, et plutôt à Dieu que vous régniez réellement, car nous régnerions aussi avec vous ! » *I Corinth. iv, 8.*

LIVRE VI.

La longueur de l'œuvre du prophète Jérémie renverse notre projet de dire beaucoup de choses en peu de pages. Conséquemment, ce sixième livre des Commentaires sur Jérémie contiendra les promesses mystiques dont les Juifs et nos judaïsants plaçant l'accomplissement à la fin du

monde, dans l'impuissance où ils sont de prouver qu'elles aient été entièrement réalisées sous Zorobabel ; pour nous, appuyés sur l'autorité des Apôtres et des Évangélistes, et surtout de l'apôtre Paul, nous montrons que tout ce qui a été promis selon la chair au peuple israélite, a

remiam, et ad Sophoniam sacerdotem mittit epistolas, cur ausus sit Propheta scribere veritatem, et cupit eum recludi carcere ne loquatur. Sophonias quoque prophetam latenter accusat, dum legit epistolam mentientis et accusationem ejus habere se jacitatur. Quanto magis sceleris rei sunt, qui defendunt pseudopphetas, et mentientes fovent, et aliorum male inventa, sua facient esse peccata ! Audiat itaque pseudoppheta, intelligat sacerdos quid per eum et ipse audire mereatur : « Hec dicit Dominus : Ecce ego visitabo super Semeiam. » Hoc Dominus loquitur, non propheta, quod visitet super Semeiam Neclamitem, non in remedium, sed in supplicium mentientis, juxta illud quod scriptum est : « Visitabo in virga iniquitates eorum, et in flagellis peccata eorum. » *Psalm. LXXXVIII, 33.* Nec super pseudopphetam visitat, sed et super semen ejus, omnes discipulos quos suo errore deceptit. « Non erit, » inquit, « vir sedens in medio populi hujus. » Deleatur de sanctorum conciliabulo stirps pessima nec sedeat in medio quiescentium, qui cum stantibus stare non potuit, nec audivit illud : « Si stetisset

in substantia mea » *Jer. xxiii, 22.* Cumque Dominus perfectionem virtutum omnium finito septenario tempore promittat, ille non videbit bonum, quod sibi in presenti tempore vindicabat. Hoc autem totum fiet, quia prevaricationem locutus est adversus Dominum, ut diceret jam soluta peccatorum captivitate reversuros esse in Jerusalem ; quibus Apostolus comminatur : « Jam saturati estis, jam divites facti estis, sine nobis regnastis ; et tamen regnaretis, et ut nos regnaremus vobiscum. » *I Corinth. iv, 8.*

LIBER SEXTUS.

Prolixitas voluminis Jeremiam prophetam vincit nostrum propositum, ut quamvis breviter, tamen mollita dicamus. Unde et presens sextus liber Commentariorum in Jeremiam repositiones mysticas continet, quas Judæi putant et nostri judaizantes in consumptione mundi esse complendas, necdum enim sub Zorobabel possunt expletas convincere ; nos autem sequentes auctoritatem Apostolorum et Evangelistarum

été vérifié et se vérifie maintenant encore en nous selon l'esprit, et qu'il n'y a entre Juifs et Chrétiens d'autre point en litige que celui-ci : ils croient et nous croyons que le Fils de Dieu nous a été promis pour Christ, mais nous disons que ce qui devait avoir lieu sous le Christ est déjà arrivé, tandis qu'ils prétendent que cela n'arrivera que plus tard. Puis donc que nous croyons que le Christ est déjà venu, nous sommes dans l'obligation de démontrer que les prophéties qui devaient s'accomplir sous le Christ, se sont accomplies en effet, et que nous sommes ces enfants d'Abraham dont l'Écriture dit : « Dieu peut faire naître de ces pierres même des enfants d'Abraham, » *Math. iii, 9,* à qui a été faite cette promesse : « Toutes les nations seront bénies dans celui qui naîtra de vous. » *Gen. xxii, 18.* Et le vase d'élection, pour montrer que cette bénédiction s'est réalisée en Jésus-Christ, ajoute : « Dieu ne dit pas : Dans ceux qui naîtront de vous ; mais : Dans celui qui naîtra de vous. » *Gal. iii, 16.* Priez donc, mon frère Eusèbe, notre Seigneur Jésus-Christ, afin que je mène à bonne fin, par la grâce du Saint-Esprit, l'explication de ce prophète, comme je l'ai fait pour les promesses annoncées par les autres prophètes et principalement par Isaïe. Jérémie en effet, tout simple et facile qu'il paraît être dans les mots, n'en a pas moins de profondeur et de majesté dans le sens.

et maxime apostoli Pauli, quidquid populo Israel carnali reponitur, in nobis spiritualiter completum esse monstramus hodieque compleri, nec inter Judæos et Christianos ullum aliud esse certamen, nisi hoc ut, cum illi nos credamus Christum Dei Filium reponissimum et ea quæ sunt futura sub Christo a nobis expleta, ab illis explenda dicantur. Qui igitur Christum venisse jam credimus, necesse est ut ea, quæ sub Christo futura dicuntur expleta doceamus, nosque esse filios Abraham, de quibus scriptum est : « Potens est Deus de lapidibus istis suscitare filios Abraham, » *Math. iii, 9,* ad quem facta est repositio : « Et in semine tuo benedicentur omnes gentes. » *Gen. xxii, 18.* Quam benedictionem vas electionis in Christo expletam docens : « Non dixit, » inquit, « in seminibus, sed in semine, qui est Christus. » *Gal. iii, 16.* Ora igitur, frater Eusebi, Dominum Jesum Christum, ut eodem labore et Spiritus gratia, quo aliorum prophetarum et præcipue Isaïæ repositiones interpretatus sumus, etiam hujus prophetæ explanare valeamus. Qui quantum in verbis simplex videtur et facili, tantum in majesté sensuum profundissimus est.

« Ceci est la parole qui a été adressée à Jérémie par le Seigneur disant : Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël ; il dit : Écrivez pour vous dans un livre toutes les paroles que je vous ai dites. Car les jours viennent, dit le Seigneur, et je ramènerai les captifs de mon peuple d'Israël et de Juda, dit le Seigneur, et je les ramènerai » ou « je les ferai asseoir dans la terre que j'ai donnée à leurs pères, et ils la posséderont. » *Jerem. xxx, 1 et seqq.* Les faux prophètes annonçaient, à Babylone, que le peuple qui avait été fait captif avec Jéchonias retournerait bientôt, et Ananias fils d'Azur le publiait aussi à Jérusalem ; à son tour le prophète Jérémie affirme que cet événement aura lieu en effet, mais après soixante-dix années, et non pas dans deux ans, comme le disaient faussement ses contradicteurs. C'est alors qu'il lui est ordonné de consigner dans un livre, pour les conserver à la postérité, les promesses faites par le Seigneur. De là cette conclusion évidente que cette prophétie devait se réaliser, non à courte échéance, mais après un long temps, lorsque Israël et Juda retourneraient dans leur terre, et que s'accomplirait cette prédiction d'Ezechiel, que les deux morceaux de bois seront unis comme un seul morceau et qu'ils auront pour roi ce David, au sujet duquel le prophète s'exprime ainsi : « Mon serviteur David sera leur roi et un seul pasteur les conduira tous. » *Ezech. xxxvii, 24.* Par conséquent, tout ce que nous

« Hoc verbum, quod factum est ad Jeremiam a Domino, dicens : Hec dicit Dominus, Deus Israel, dicens : Scribe tibi omnia verba, quæ locutus sum ad te, in libro. Ecce enim dies veniunt, dicit Dominus, et convertam conversionem populi mei Israel et Juda, ait Dominus et convertam eos » sive sedere faciam in terra quam dedi patribus eorum, et possidebunt eam. » *Jerem. xxx, 1 et seqq.* Promittentibus in Babylone pseudopphetis cito populum, qui cum Jechonia captus fuerat, reversurum, et Anania filio Azur in Jerusalem eadem prædicant, Jeremias propheta et illud quod dicit Dominus asserit, non intra biennium, ut illi mentiebantur, sed finit septuaginta annis ; et tunc jubetur in libro scribere et memoria tradere, quæ Dominus ventura prænuunt. Ex quo manifestum est, nequaquam vicinum tempus esse vaticinii, sed multa post tempora hæc explenda, quando Israel et Juda reversuri sunt in terram suam, et explendum illud quod Ezechiel prophetavit : duas virgibus sibi pariter copulandas, et imperatorum David regem, de quo scribit : « Et servus meus David rex super eos, et pastor unicus erit omnium eorum. » *Ezech. xxxvii, 24.* Si quid